

◎ワーキング・ホリデー査証に関する日本国政府とフランス共和国政府との間の協定の改正に関する交換公文

(略称) フランスとのワーキング・ホリデー査証協定の改正

平成二十八年 六月 九日 パリで  
平成二十八年 六月 九日 効力発生  
平成二十八年 六月二十八日 告示

(外務省告示第二三九号)

目次

ページ

フランス側書簡	二六三
1 協定四条3の改正	二六三
2 協定四条4の削除	二六三
日本側書簡	二六四

## フランス 側書簡

### 3の改正 協定四条

### 4の削除 協定四条

(フランス側書簡)

(訳文)

書簡をもって啓上いたします。本官は、千九百九十九年一月八日にパリで署名されたワーキング・ホリデー査証に関するフランス共和国政府と日本国政府との間の協定（以下「協定」という。）に言及するともに、協定を次のとおり修正することをフランス共和国政府に代わって提案する光栄を有します。

- 1 協定第四条3を次のように改める。
- 3 一方の締約国政府の当局が発給するワーキング・ホリデー査証を所持する他方の国の国民は、この協定の規定に従い、受入国への入国の時から就労することが認められる。

- 2 協定第四条4を削る。

本官は、更に、前記の提案について日本国政府の同意が得られるならば、この書簡及び貴官のその旨の返簡が両政府間の合意を構成するものとみなし、その合意が貴官の返簡の日付の日に効力を生ずるものとすることを提案する光栄を有します。

本官は、以上を申し進めるに際し、ここに貴官に向かって敬意を表します。  
二十六年六月九日にパリで

フランス共和国

外務・国際開発省次官 クリスチャン・マセ

フランス共和国駐在

臨時代理大使 川村博司殿

フランスとのワーキング・ホリデー査証協定の改正

(Lettre Française)

Paris, le 9 Juin 2016

Monsieur le Chargé d'Affaires,

J'ai l'honneur de me référer à l'Accord entre le Gouvernement de la République Française et le Gouvernement du Japon relatif au visa "Vacances-travail" (ci-après dénommé "l'Accord") signé à Paris le 8 janvier 1999, et de proposer au nom du Gouvernement de la République Française de modifier l'Accord comme suit:

1. Le paragraphe 3 de l'article 4 de l'Accord est supprimé et remplacé par le suivant:  
"3. Les ressortissants de chacun des deux pays titulaires d'un visa "Vacances-travail" délivré par les autorités de l'autre Partie sont, dès leur entrée sur le territoire du pays d'accueil, autorisés à occuper un emploi, conformément aux dispositions du présent Accord."
2. Le paragraphe 4 de l'article 4 de l'Accord est supprimé.

J'ai en outre l'honneur de proposer que, si les propositions ci-dessus rencontrent l'agrément du Gouvernement du Japon, la présente lettre et votre réponse constituent un accord entre nos deux Gouvernements, qui entrera en vigueur à la date de votre réponse.

Veuillez agréer, Monsieur, les assurances de ma très haute considération.

(signé) Christian Masset  
Secrétaire général  
du Ministère des Affaires étrangères  
et du Développement international  
de la République française

Monsieur Hiroshi Kawamura  
Chargé d'Affaires ad interim  
du Japon

フランスとのワーキング・ホリデー査証協定の改正

(日本側書簡)

書簡をもって啓上いたします。本官は本日付けの貴官の次の書簡を受領したことを確認する光栄を有します。

(フランス側書簡)

本官は、更に、前記のフランス共和国政府の提案について日本国政府が同意することを貴官に通報するとともに、貴官の書簡及びこれに対する本官の返簡が両政府間の合意を構成するものとみなし、その合意が、この返簡の日付の日効力を生ずるものとすることを確認する光栄を有します。

本官は、以上を申し進めるに際し、ここに貴官に向かって敬意を表します。

一千九百二十六年六月九日にパリで

フランス共和国駐在

臨時代理大使 川村博司

フランス共和国

外務・国際開発省次官 クリスチャン・マセ殿

二六四

(Lettre japonaise)

(Traduction)

Paris, le 9 Juin 2016

Monsieur le Secrétaire général,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre en date de ce jour, qui se lit comme suit:

"(Lettre Française)"

J'ai en outre l'honneur de vous informer que les propositions du Gouvernement de la République Française ci-dessus mentionnées rencontrent l'agrément du Gouvernement du Japon et de vous confirmer que votre lettre et ma réponse à celle-ci constituent un accord entre nos deux Gouvernements, qui entrera en vigueur à la date de la présente lettre.

Veillez agréer, Monsieur le Secrétaire général, les assurances de ma très haute considération.

(signé) Hiroshi Kawamura  
Chargé d'Affaires ad Interim  
du Japon

Monsieur Christian Masset  
Secrétaire général  
du Ministère des Affaires étrangères  
et du Développement International  
de la République Française

---

(参考)

この取極は、日本国政府とフランス共和国政府との間で平成十一年一月八日にパリにて署名されたワーキング・ホリデー査証協定（平成十二年二国間条約集参照）の一部を改正するものである。